

Nouvelles plaintes contre YouTube

YouTube n'en a pas fini avec les procès pour violation des droits d'auteur. La Premier League, le championnat anglais de football de première division, et une maison de disques indépendante américaine ont porté plainte contre le site Internet de partage de vidéos.

Le problème est toujours le même : on retrouve sur la plate-forme des images issues de la production de ces deux entités. La Premier League est franchement agacée de voir circuler des extraits de ses matches alors qu'elle vend ses programmes dans 204 pays, pour une audience estimée à 2,59 milliards de téléspectateurs.

Quant à la maison de disques Bourne, elle affirme être l'un des principaux éditeurs de musique aux Etats-Unis.

Les deux groupes ont déposé une plainte dans un tribunal de Manhattan, à New York. Les plaignants demandent que leur démarche soit placée sous le régime de l'action de groupe (« class-action ») et exigent qu'une partie des bénéfices leur soit reversée, ainsi que des dommages et intérêts non-précisés.

YouTube dispose d'une audience considérable, mais la question est de savoir pendant encore combien de temps, car si les vidéos « faites à la maison » ont effectivement un bel avenir devant elles, se passer des mastodontes de l'édition semble irréaliste.

Malgré quelques accords croisés avec les géants du divertissement, dont Universal ou la BBC (contenus contre publicité), les Majors voient d'un mauvais oeil la plate-forme.

Viacom (Paramount, MTV, Comedy Central...) a décidé d'attaquer la filiale de Google en justice pour « violation massive et intentionnelle des droits d'auteur ». Et de réclamer la modique somme d'1 milliard de dollars au titre des dommages et intérêts. C'est la première fois que YouTube doit affronter une offensive judiciaire de cette taille.

« YouTube a construit une activité profitable en exploitant la passion des fans pour le travail créatif d'autres personnes, pour s'enrichir et enrichir sa maison-mère Google », explique Viacom.

« Leur modèle économique, qui est fondé sur la construction de trafic d'audience et la vente de publicités sur des contenus non-autorisés, est clairement illégal », poursuit-il.

Le géant NewsCorp a également porté plainte contre la filiale de Google.

Pour en finir avec ces procès, YouTube est sur le point de lancer 'Claim Your Content' un outil qui va permettre de filtrer les vidéos envoyées vers la plate-forme mais qui sont protégées par le droit d'auteur.

Ce nouveau système que l'on peut traduire par l'expression « Revendique ton contenu » va procéder de façon automatique à l'identification des fichiers partagés sur le réseau communautaire par les internautes. « Nous sommes très proches du lancement de cette nouvelle fonctionnalité » précise Eric Schmidt, dg de Google sans donner la date de lancement.

Ce système de filtrage devait être lancé l'an dernier par YouTube, mais pour Schmidt « le rachat de

YouTube par Google pour la somme de 1,6 milliard de dollars a ralenti le processus. »

Reste à connaître l'efficacité d'un tel outil. Pas sûr que les géants du divertissement soient convaincus lorsqu'on connaît les limites techniques de ce type de solution.